

## **Interpellation Jean Tschopp et consorts – Quelle maîtrise de nos ressources énergétiques ? (14\_INT\_328)**

### *Texte déposé*

Le 8 octobre 2014, le Conseil fédéral dévoilait sa stratégie de libéralisation totale du marché de l'électricité dès 2017, en mettant en consultation un arrêté fédéral sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité (nouvelle révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, LApEI). Comme c'est déjà le cas actuellement pour les grands consommateurs (consommation supérieure ou égale à 100 MWh/an), les ménages et petits consommateurs pourraient ainsi choisir le fournisseur de leur choix.

Ce projet de révision est pourtant à l'exact opposé de la volonté populaire exprimée le 22 septembre 2002 lors de la dernière votation sur la libéralisation totale du marché de l'électricité rejetée par 52.6% du peuple suisse et par 69.7% des Vaudois ! Douze ans plus tard, les motifs plaidant en faveur d'un tel rejet se sont multipliés. A la suite de la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale décidaient la sortie progressive du nucléaire. Les modalités de cette sortie du nucléaire et la stratégie d'investissement dans les énergies renouvelables sont débattues en ce moment aux Chambres fédérales (Stratégie énergétique 2050).

Une ouverture totale du marché de l'électricité, privilégiant des profits à court terme pour les fournisseurs, ne les inciteront pas — bien au contraire — à investir dans les énergies renouvelables. Au surplus, la perte de maîtrise de nos ressources énergétiques, devenues l'objet d'enjeux géopolitiques décisifs, nous ferait dépendre de la stratégie d'Etats ou de groupes industriels étrangers soucieux avant tout de la défense de leurs intérêts nationaux, financiers et économiques. L'instabilité des coûts induite par l'ouverture complète du marché de l'électricité contraindrait les entreprises suisses à renoncer à des projets d'investissements dans les énergies renouvelables et hydrauliques, pourtant en phase avec les objectifs de développement durable imposés par la loi.<sup>1</sup>

Enfin, pour le consommateur final, des études indépendantes démontrent qu'au plan européen, le développement partiel ou total de la concurrence entre opérateurs n'a joué qu'un rôle secondaire sur le prix de l'électricité. Les prix de l'électricité au consommateur ont essentiellement dépendu des politiques nationales relatives à l'énergie (politique d'investissement ou mécanisme de contrôle des prix, comme prévu au plan fédéral à travers la Commission fédérale de l'électricité EICom) et de facteurs économiques tels que le coût des matières premières et des énergies fossiles.<sup>2</sup>

Compte tenu des risques encourus, plusieurs cantons de Suisse romande, dont Vaud et Fribourg lors de leur rencontre intergouvernementale du 25 novembre 2014, ont exprimé leurs intentions d'entrer dans l'actionnariat de la société nationale pour l'exploitation du réseau électrique à haute tension SwissGrid. Cette prise de participation permettrait aux collectivités publiques suisses de conserver la maîtrise des investissements dans les réseaux électriques respectueux du développement durable.

Saluant ces déclarations d'intention du Conseil d'Etat vaudois, les députés soussignés lui adressent les questions suivantes et le remercient d'ores et déjà pour ses réponses :

1. Comment le Conseil d'Etat perçoit-il le projet de libéralisation totale du marché de l'électricité du Conseil fédéral en lien avec les objectifs de développement durable<sup>3</sup> et de sortie du nucléaire ?

---

<sup>1</sup> Loi sur l'approvisionnement en électricité, art. 1 al. 1 let. a LApEI.

<sup>2</sup> Institut français des relations internationales (IFRI), *Evolution des prix de l'électricité aux clients domestiques en Europe occidentale*, novembre 2011, pp. 65-67. L'IFRI est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débats sur les grandes questions internationales.

<sup>3</sup> Art. 1 al. 1 let. a LApEI.

2. Compte tenu des risques encourus par cette libéralisation totale du marché de l'électricité, quelle stratégie le Conseil d'Etat entend-il mener pour conserver la maîtrise de nos investissements dans les ressources énergétiques ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de conduire une démarche concertée avec d'autres gouvernements cantonaux pour renforcer la participation des collectivités publiques au sein de SwissGrid ?
4. Quelle est la participation au sein de SwissGrid que le Conseil d'Etat estime nécessaire de détenir en mains publiques pour influencer sur sa politique d'investissement ?

Souhaite développer.

*(Signé) Jean Tschopp  
et 32 cosignataires*